

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs donnés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 26 juin 2025

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, PROVIN Isabelle, VALIN Cécile, PAULE Dimitri ; BACQUELIN Didier, RAMBAUD Lucie

Absents : HERNANDEZ Rémi, RICHEL Victor

Absent ayant donné pouvoir : RICHEL Victor à HERNANDEZ Philippe, HERNANDEZ Rémi à BONNEAU Olivier

Secrétaire de séance : VALIN Cécile

Objet n°43/2025 : CONSULTATION PUBLIQUE : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE DERIVATION ET D'ETANCHEIFICATION D'UN TRONCON DU RUISSEAU DU GARREAU

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation publique est menée par la Préfecture de Vendée du 2 juin au 28 août 2025 inclus, concernant le projet de dérivation et d'étanchéification d'un tronçon du ruisseau du Garreau. Cette enquête est effectuée au titre de l'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale du projet de dérivation et d'étanchéification d'un tronçon du ruisseau Garreau.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

VALIN Cécile



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

